

**Procès-verbal de la réunion du comité exécutif du CCR pour les eaux occidentales septentrionales
Bruxelles**

le 22 novembre 2005

1. Mot de bienvenue et ouverture

Le président a souhaité la bienvenue aux membres du comité exécutif et leur a présenté Willy Vanhee et Alvaro Fernandez, représentant respectivement les communautés scientifiques belge et espagnole.

Monsieur Benoît Beernaert, qui représentait Monsieur Luc Coribisier, a présenté les excuses de ce dernier pour son absence.

L'ordre du jour a été adopté avec la modification suivante, soumise par le président : la question de la composition des groupes de travail serait traitée conjointement avec les aspects budgétaires. Le procès-verbal de la dernière réunion (30 septembre 2005) a été adopté.

2. Compte-rendu des réunions avec la Commission européenne par la présidence

○ *Réunion de coordination des CCR du 11 octobre*

Le président a indiqué à l'assemblée que les CCR établis à ce jour se sont réunis pour la première fois avec la Commission européenne pour se pencher sur leur programme et leur calendrier de travail pour 2006. Les CCR sont convenus de la nécessité de coordonner leurs différents programmes de travail pour 2006 afin d'éviter tout chevauchement de calendrier ou d'action. La prochaine réunion des CCR aura lieu le 20 décembre prochain.

○ *Réunion des CCR du 18 novembre sur les Tac et les quotas*

Michael Keatinge et Jacques Pichon, présents à ce rassemblement, ont rapporté que la réunion avait été principalement consacrée aux propositions de Tac et de quotas pour 2006 et à l'amendement de l'annexe IV [désormais désignée « annexe III »].

○ Réunion du CCR avec la Commission européenne du 23 novembre

Le président a informé l'assemblée que Jacques Pichon et lui transmettraient à la Commission le 23 novembre les recommandations formulées lors de la présente réunion.

3. Rapports des groupes de travail

Groupe de travail n° 1 – Ouest de l'Écosse (Zone CIEM VI)

Bertie Armstrong, président du groupe, a présenté une brève synthèse des travaux du groupe de travail n° 1 :

- Pour 2006, le groupe de travail n° 1 propose d'identifier les actions concrètes qui permettront d'améliorer la qualité des données et d'encourager l'implication de la communauté scientifique dans les activités du groupe afin de favoriser la prise de décisions rationnelles en matière de gestion des espèces relevant de sa responsabilité.
- Le groupe de travail n° 1 appelle à plus de précision dans la collecte des données relatives aux langoustines sur la base des nouvelles méthodologies disponibles, ce qui permettrait d'imaginer de nouvelles méthodes de gestion des stocks plus efficaces, et de donner lieu à une augmentation des Tac. Dans ce contexte, une réorganisation de l'effort de pêche dans cette pêcherie pourrait être envisagée par l'industrie.
- Le groupe de travail n° 1 appelle à une approche nouvelle de la gestion relative à la baudroie car il s'agit d'une espèce unique aux problèmes uniques (captures accessoires, etc.).
- Le groupe de travail n° 1 appelle à une révision de l'annexe IV, pour ce qui est de la zone VI, qui est une zone distincte, aux caractéristiques bien particulières, non adaptée à l'approche actuelle de traitement unique. Certains membres ont estimé que les mauvais résultats de l'annexe IV étaient avérés et qu'elle pouvait même être considérée comme contreproductive.
- Le groupe de travail n° 1 appelle à des mesures urgentes pour résoudre les problèmes liés à l'impact de l'utilisation des filets maillants de fond dans les pêcheries de haute mer et estime que la Commission devrait immédiatement financer et mettre en œuvre un programme de nettoyage à grande échelle des filets perdus ou jetés. Les représentants du secteur de la pêche ont suggéré la prise de sanctions contre les flottes fautives plutôt qu'une interdiction totale. Certains membres du secteur de la pêche se sont opposés à l'idée de donner la priorité à l'interdiction de certains types de matériels. En revanche, les représentants « d'autres groupes d'intérêt » ont encouragé le groupe de travail n° 1 à soutenir une fermeture d'urgence.

Groupe de travail n° 2 – Mer Celtique et parages ouest (zone CIEM VII, sauf VII a, d et e)

Hugo Cristantino Gonzalez Garcia et Paul Trebilcock ont présenté une brève synthèse des travaux du groupe de travail n° 2 :

- Le groupe de travail n° 2 a consacré une part importante de ses débats à la proposition des professionnels de la pêche de fermer trois des rectangles statistiques du CIEM (30E4, 31E4 et 32E3), au-delà de la limite de six milles des côtes du Royaume-Uni et de l'Irlande, à toute pêche démersale pendant les mois de février et mars. Il a été convenu que, la fermeture ne s'appliquant qu'à la pêche démersale, la pêche du crabe, du bulot et du homard devrait rester autorisée pour les caseyeurs. Il a notamment été convenu de la nécessité d'évaluer l'impact d'une telle fermeture sur les autres espèces, et notamment la sole, la plie, la langoustine et tous les autres gadidés. Le déplacement éventuel induit de l'effort de pêche devrait également être suivi de très près. Un consensus entre tous les membres présents à la réunion a été atteint mais une opinion divergente a été exprimée par procuration.
- Le groupe de travail n° 2 propose d'augmenter de 15 % les Tac pour le merlu et la baudroie. Il a été rappelé que, pour chacun de ces stocks, la régénération était stable, la mortalité par pêche était en baisse et la biomasse du stock reproducteur était en augmentation.
- Concernant la question des filets maillants de fond, le rapporteur du groupe de travail n° 2 a élaboré un document, dont l'étude est à l'ordre du jour de la présente réunion, à la 4^e rubrique.

Groupe de travail n° 3 – Manche (zones CIEM VII d et VII e)

Jim Portus a présenté une brève synthèse des travaux du groupe de travail n° 3 :

- L'objet principal des débats du groupe de travail n° 3 était le programme de reconstitution des stocks de sole. Il a été proposé de mettre en œuvre un plan de gestion à long terme, ayant pour objectif un taux de $F=0,31$, et de maintenir, pour 2006, le Tac et le nombre de jours en mer au niveau où ils ont été abaissés en 2005.
- Le groupe de travail n° 3 s'est également longuement penché sur le programme de travail pour 2006 et a soumis plusieurs idées à débattre. Il a été question, par exemple, du développement de plans de gestion pour les espèces non concernées par les quotas, qui représentent près de 80 % des prises dans la zone. Il a été convenu de diffuser la proposition de programme à tous les membres du groupe.

Groupe de travail n° 4 – Mer d'Irlande (zone CIEM VII a)

Lorcan O'Ceinnede et Alan McCulla ont présenté une brève synthèse des travaux du groupe de travail n° 4 :

- Le groupe a consacré une majeure partie de ses débats au programme de reconstitution des stocks de cabillaud dans la mer d'Irlande. La conclusion de ces débats a été très claire : la gestion de la pêche en mer d'Irlande ne peut plus être réduite à son plus petit dénominateur commun, le cabillaud. Un programme de reconstitution des stocks de cabillaud a été mis en place en mer d'Irlande en 2000 et, à ce jour, rien n'a été fait pour en évaluer l'efficacité. Année après année, en revanche, un lot de mesures de plus en plus contraignantes est mis en place. Le groupe de travail n° 4 appelle à une suspension en 2006, afin de permettre de réviser le programme de reconstitution des stocks et de mettre en place un plan de gestion plus adapté aux spécificités de la zone. La nécessité d'accorder des dérogations au programme de reconstitution des stocks aux pêcheries ne capturant aucun cabillaud a été admise, notamment pour la pêcherie Queenie, à l'île de Mann.

4. Réponse aux demandes d'avis de la Commission européenne

Réponse à l'avis du CIEM et aux propositions de la Commission relatifs aux Tac pour 2006

Les propositions de Tac de la Commission n'ayant été publiées que le 18 novembre, les groupes de travail n'ont pas eu le temps de les étudier. Dans le cadre de la réunion, il a été convenu que les propositions seraient étudiées par les groupes de travail. Leurs recommandations seront alors présentées à la Commission le 23 novembre. En plus des recommandations des groupes de travail, le président a invité les membres à étudier les questions à soulever, qui ont un intérêt horizontal pour le CCR. L'un des sujets avancés est l'incapacité de la Commission en matière de préfinancement (*frontloading*). Le président a déclaré que d'autres sujets apparaîtraient au fur et à mesure des discussions mais a demandé aux représentants des groupes de travail de formuler les questions prioritaires à présenter à la Commission.

Les priorités avancées par le groupe de travail n° 1 sont les suivantes :

- Langoustines - Le Tac de langoustines pour la zone VI devrait être augmenté de 30 % afin d'améliorer la qualité des données relatives à la pêche et de les rapprocher des indications positives véhiculées par les données extérieures [comptages de terriers]. Cette mesure doit être

associée à la réorganisation de l'effort de pêche. Il a été mis en évidence que l'augmentation du Tac proposée n'aurait pas pour effet d'accroître les prises dans la pêcherie concernée.

- Baudroie - Une augmentation de 15 % du Tac a été proposée afin d'améliorer la qualité des données relatives à la pêche. Ici encore, cela n'entraînerait pas d'augmentation des prises. Une évaluation scientifique complète des stocks a également été proposée pour 2006.
- Reconstitution des stocks de cabillaud - Le programme de reconstitution des stocks de cabillaud n'est pas efficace dans cette région et n'a qu'un impact relativement faible sur l'état du stock. Il est impératif de mener une analyse en profondeur du programme de reconstitution des stocks de cabillaud dans cette zone en 2006.

Les priorités avancées par le groupe de travail n° 2 sont les suivantes :

- Fermeture de la pêche du cabillaud - La proposition des professionnels de la pêche de fermer trois des rectangles statistiques du CIEM (30E4, 31E4 et 32E3), au-delà de la limite de six milles des côtes du Royaume-Uni et de l'Irlande, à toute pêche démersale pendant les mois de février et mars, a reçu le soutien de l'ensemble des membres du comité exécutif¹. Il a également été convenu de la nécessité d'une évaluation scientifique complète de l'impact d'une telle fermeture sur les autres espèces, et notamment la sole, la plie, la langoustine et tous les autres gadidés, ainsi que d'un suivi et d'un contrôle du déplacement éventuel induit de l'effort de pêche, comme cela a été le cas pour la fermeture de 2005. Le groupe de travail a jugé injustifiée la proposition de baisse de 15 % du Tac, en raison de la mortalité associée à la fermeture.
- Réduction des Tac sur la base de la consommation des quotas par les États membres - Le CCR pour les eaux occidentales septentrionales n'approuve pas le système qui consiste à fonder les réductions des Tac sur la consommation des quotas par les États membres plutôt que sur des données biologiques. Il a notamment été souligné que, même lorsqu'un État membre ne consomme que 60 % de son quota, des organisations de producteurs au sein de cet État membre peuvent, elles, atteindre 100 % de leur part individuelle. Aussi, toute réduction peut-elle générer de véritables difficultés pour les professionnels.
- Cardine et plie - La réduction de 15 % proposée pour la cardine et la plie doit être revue à la hausse. Ces réductions significatives ne sont pas justifiées en matière d'effort de pêche, notamment du fait de l'inévitable baisse des sorties en mer des chalutiers ciblant ces stocks consécutive à la crise du prix des carburants.
- Merlu - L'augmentation du Tac ne doit pas être limitée à 3 %. L'augmentation actuelle de 3 % du Tac conduit à une hausse de la BSR de 5 % ; une augmentation de 11 % générerait une amélioration de la BSR de 2 %.

Les priorités avancées par le groupe de travail n° 3 sont les suivantes :

- Plan de reconstitution des stocks de sole dans la zone VII e - Le CCR pour les eaux occidentales septentrionales a approuvé la proposition d'augmentation de 9 % du Tac et de réduction de 10 % de l'effort de pêche. De plus, le CCR pour les eaux occidentales septentrionales propose que soit mis en place un plan de reconstitution des stocks de sole dans la Manche, consistant en une réduction par étapes vers un taux de $F_{0,31}$, sur la base de réductions tous les 3 ans, 2005 étant considérée comme la première étape. Il a été souligné que la pêcherie enregistrerait vraisemblablement un surplus de réduction de l'effort de pêche de 10 % en raison de la crise du prix des carburants et que, de plus, le Royaume-Uni envisageait de mettre en œuvre un programme de déclassement de navires pour 2006, qui affectera la pêcherie. Enfin, il est estimé qu'aucun programme de limitation de l'effort de pêche ne devrait s'appliquer aux fileyeurs de l'ouest de la Manche dont les prises de sole sont quasi-nulles.
- Suppression de la zone VII d du programme de reconstitution des stocks de cabillaud dans la mer du Nord - Le CCR pour les eaux occidentales septentrionales estime que la zone VII d devrait être

¹ Cette recommandation est directement liée au soutien du CCR pour l'initiative visant à exclure la zone VII d du programme de reconstitution des stocks de cabillaud dans la mer du Nord.

exclue du programme de reconstitution des stocks de cabillaud dans la mer du Nord. Aux fins de la gestion des Tac et des quotas, le cabillaud, dans cette zone, est estimé faire partie des zones VII b à VII k. De plus, les navires qui ciblent la sole dans la zone VII d n'ont que de très faibles niveaux de captures accessoires de cabillaud. Aussi ne devraient-ils pas être sujets au contrôle de l'effort de pêche.

- La plie dans les zones VII d et VII e - Le CCR pour les eaux occidentales septentrionales estime que la proposition de la Commission de procéder à une réduction de 15 % en 2006 engendrera un niveau alarmant de rejets. Ce stock est avant tout l'objet de captures accessoires par les chalutiers fileyeurs ciblant la sole et la baudroie. Aussi, le Tac pour la plie devrait-il être calqué sur celui pour la sole dans la même zone. Les observations relatives à la réduction de l'effort de pêche pour la sole dans la zone VII e valent également pour ce stock.

Les priorités avancées par le groupe de travail n° 4 sont les suivantes :

- Le programme de reconstitution des stocks de cabillaud - Les mesures prévues par le programme de reconstitution des stocks de cabillaud dans la mer d'Irlande ont été mises en place en 2000. Pourtant, aucune évaluation de l'impact de ce plan n'a été menée à ce jour. En raison du manque de données disponibles, les possibilités de pêche d'autres espèces, telles que la langoustine (le stock commercial le plus important de la mer d'Irlande) sont maintenues à un niveau artificiellement bas. Pour 2005, les évaluations du CIEM des stocks de langoustines, d'églefin et de plie dans la mer d'Irlande étaient positives. Malgré cela, la Commission avait proposé une réduction de 11 % à 15 %, en raison de la situation du cabillaud. Cette situation est inacceptable. Il est impossible de gérer toute une zone sur la base de son plus petit dénominateur commun. Le CCR pour les eaux occidentales septentrionales recommande que la Commission entreprenne une étude complète du programme de reconstitution des stocks de cabillaud dans la mer d'Irlande et qu'elle maintienne un *statu quo* sur les stocks de la zone afin de laisser à chacun un sursis en 2006, pendant la durée de l'évaluation.

Avis sur l'annexe IV et sur la gestion des efforts

Le président a annoncé que l'annexe IV avait été rebaptisée « annexe III » et a invité chacun à formuler des observations, rappelant néanmoins qu'il était difficile de commenter un document publié seulement le 18 novembre. En résumé, le CCR pour les eaux occidentales septentrionales a accueilli favorablement la nouvelle présentation sur un même tableau de l'effort des différents segments de flotte mais s'inquiète de la manière dont l'effort sera attribué individuellement à chaque navire pour des périodes inférieures à un an, et aux navires utilisant différents types de matériel au cours d'une même année. Toutefois, si le document était plus simple à lire, il est apparu plus punitif et inefficace en matière de reconstitution des stocks de cabillaud.

Pêche au filet fixe en haute mer

Il a été souligné que les groupes de travail n°s 1 et 2 étaient parvenus aux mêmes conclusions. La majorité des membres a déclaré s'opposer à une interdiction mais une minorité significative issue des autres groupes d'intérêt et d'une partie du secteur de la pêche a soutenu cette idée. Les participants ont toutefois jugé que la date à laquelle cette question serait soumise au Conseil était encore floue. Le président a accepté de demander des précisions sur l'état de ce dossier à la Commission et il a été convenu qu'un document reflétant les positions du CCR serait élaboré.

Il a été convenu de traiter les trois sujets suivants lors de la prochaine réunion :

- Document informel sur la mise en œuvre d'une gestion durable des pêcheries dans l'Union européenne - Stratégies pour la croissance et pour l'emploi ;
- Document informel sur les mesures techniques de conservation ;
- Communication de la Commission : « Perspectives de simplification et d'amélioration de l'environnement réglementaire de la politique commune de la pêche » {SEC(2004) 1596}.

5. Intégration des avis scientifiques dans les travaux du comité exécutif

Le CCR pour les eaux occidentales septentrionales souhaite qu'à l'avenir, les avis scientifiques ne soient pas simplement sollicités sur une base occasionnelle, même s'il reconnaît que les avis transmis aux groupes de travail et au comité exécutif ont été bien accueillis et se sont déjà révélés très utiles. À cette fin, le CCR pour les eaux occidentales septentrionales propose :

- L'établissement d'une relation formelle avec le CIEM et l'attribution d'un siège d'observateur à l'ACFM.
- De demander à la Commission qu'un membre du CSTEP présente un avis scientifique au CCR pour les eaux occidentales septentrionales, en adoptant un point de vue neutre [pas nécessairement le même membre en permanence].
- La mise au point d'une position commune des CCR sur l'obtention d'avis scientifiques indépendants.

6. Révision du budget

Le secrétariat a présenté le budget et informé les membres qu'en date du 21 novembre, les dépenses s'élevaient à 48 657 €, remboursements des frais liés aux réunions des groupes de travail non inclus. Le secrétariat a exprimé son inquiétude quant à la composition des groupes de travail. Le budget a été prévu pour 21 membres par groupe et à ce jour, tous ont accepté la nomination d'un nombre plus important de membres. Il a été convenu que le secrétariat imaginerait différentes possibilités de financement des groupes de travail rassemblant plus de 21 membres, afin que personne ne soit exclu. Cette question sera examinée en profondeur et traitée lors de la prochaine réunion.

7. Programme de travail

Il a été convenu que le programme de travail du CCR pour les eaux occidentales septentrionales serait examiné et approuvé lors de la prochaine réunion du comité exécutif.

Il a été convenu que la prochaine réunion du comité exécutif aurait lieu le 31 janvier 2006. Le lieu sera communiqué ultérieurement.

Il a été convenu que les prochaines réunions des groupes de travail auraient lieu les 28 février et 1^{er} mars 2006. Le lieu sera communiqué ultérieurement.

8. Divers

La réunion s'est terminée à 18h15.

Participants

Le président

Sam Lambourn

Le secrétariat

Patricia Comiskey

Conor Nolan

Michael Keatinge

Christine O'Connor

Les membres du comité exécutif

Andre Guegen

Jacques Pichon

Sean O'Donoghue

Jason Whooley

Hugo Crisanto González García

Victor Badiola

Barrie Deas

Bertie Armstrong

Anton Dekker

Jesus A Lourido

Steve Park

Margaret Downey Harrington

Jacques Bigot

Kara Brydson

John Crudden

Claire Pescod

Brendan Price

John Coleman

David Wall

Beroit Beernaert

Les observateurs

Miriam Garcia Ferrer

Bernadette Clarke

Konstantinos Kalamantis

Jim Portis

Paul Trebilcock

Lorcan O' Cinneide

Beatrice Harmel

Alan McCulla

Mike Parry

Alan Coghill

Alverno Fernandez

Andre le Berre

Joe Maddock

Ernid Utterwulghe

Willy Vanhee

Borja Veldsco

Olof Williamson

